

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE.

ÉTAT FRANÇAIS.

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
des SERVICES D'ARCHITECTURE  
S.M.S.

*Le Ministre de l'Éducation Nationale.*

*Beaux-Arts.*

Vu la loi du 2 mai 1930, concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Sur la proposition de la Commission Départementale des monuments naturels et des sites des PYRÉNÉES ORIENTALES du 11 mai 1943:

A R R Ê T É :

- Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

- L'ensemble formé par :  
Les rochers du ~~Racou~~ à Argelès-sur-Mer (Pyrénées Orientales).

- Délimitation :

au Nord : Les rivages de la Méditerranée

à l'Est : Les limites Est des parcelles 453 et 454.

au sud : Le chemin de la source à Collioure, jusqu'à la mer.

Parcelles cadastrales visées : Section C N°s 453, 454, 457, 457bis, 458, 459, 461, 462, 608, 609, 620.

Propriétaires :

Commune d'ARGÈLES - 453, 454, 457, 457bis, 458, 459, 608p, 609p, 620p;  
461, 462.

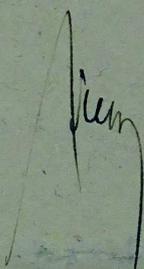
M<sup>r</sup> Aurélien Laurent à Argelès - 608p, 609p; 620p

Mr. PEIX Victor à Argelès - 608p, 609p, 620p.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la Commune d'Argelès-sur-Mer et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 OCTO 1944

Par Délégation  
Le Directeur des Services d'Architecture

  
Signé: R. Perchet

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AOÛT 1980)

Argelès-sur-Mer. —

— Rochers du Racou, ensemble délimité par : au nord, les rivages de la Méditerranée; à l'est, les limites est des parcelles n<sup>os</sup> 453 et 454; au sud, le chemin de la Source à Collioure jusqu'à la mer (parcelles n<sup>os</sup> 453, 454, 457, 457 bis, 458, 459, 461, 462, 608, 609, 620, section C du cadastre) [S. *Ins.* : 23 octobre 1944].

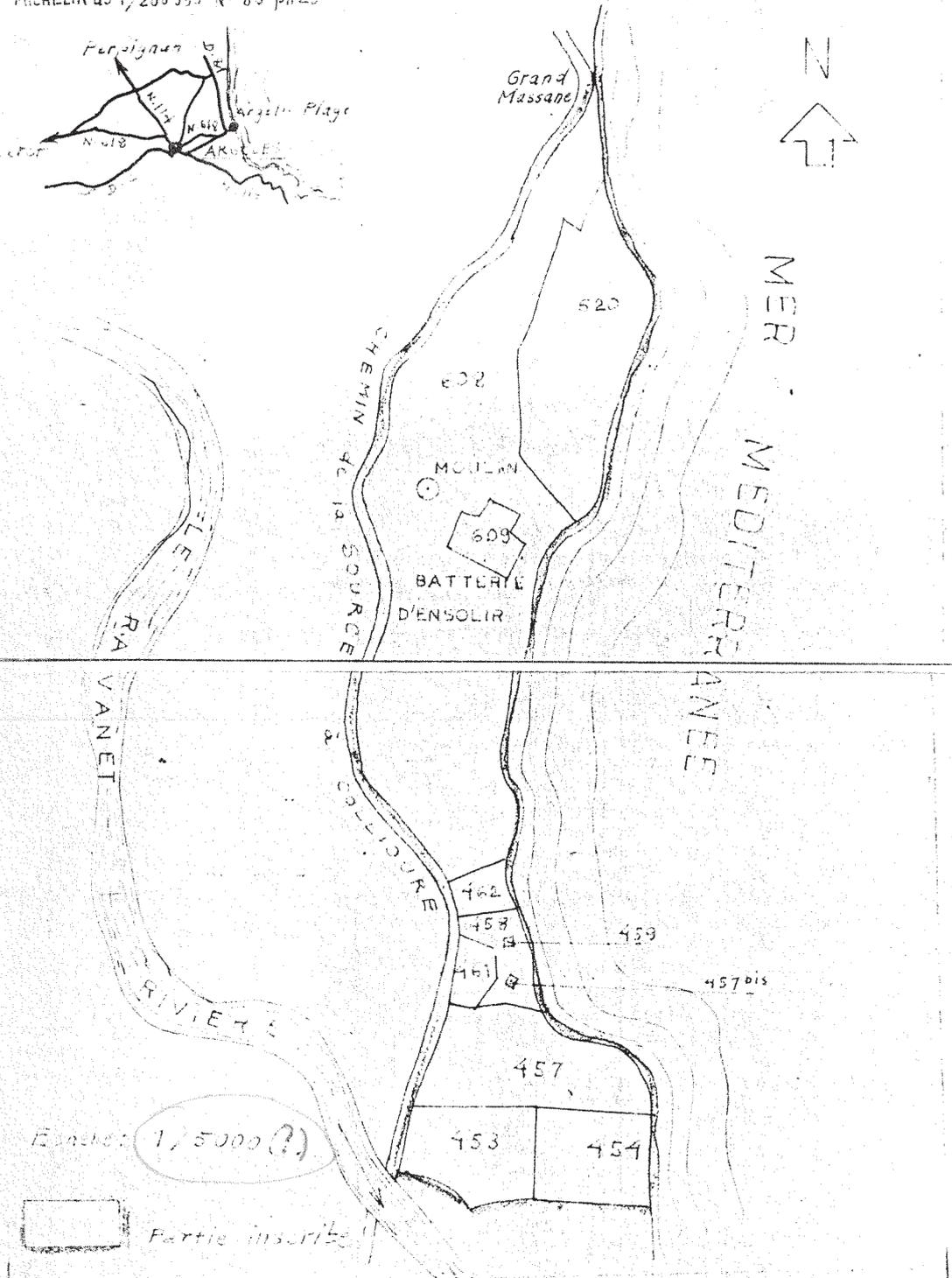
# ARGELES-SUR-MER

CHEF-LIEU DE CANTON

ARRONDI: CERET

## Les Rochers du Racou

MICHELIN 451/20035 N° 86 pl. 23



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble formé par les rochers du Racou à Argelès-sur-Mer (Pyrenées-Orientales)  
 Délimitation : Au Nord : Les rivages de la Méditerranée - A l'Est : les limites Est des parcelles 453 et 454. Au Sud ; le chemin de la source à Collicoure, jusqu'à la mer.

Parcelles cadastrales visées : Section G. n°s 453, 454, 457, 457bis, 458, 459, 461, 462, 608, 609, 620.

( Arrêté du 23 Octobre 1944 )

1/5000<sup>o</sup> → 1/2000<sup>o</sup>